



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation Le Refuge

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Fondation Le Refuge

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 12 mars 2020

RCS : 449631035

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au conseil d'administration de la Fondation Le Refuge,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Le Refuge relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le

caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note « Annexe au CROD et au CER » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 29 avril 2025

DocuSigned by:

130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

Associée

Fondation LE REFUGE

75 Place d'Acadie
34000 MONTPELLIER

Bilan et compte de résultat établis
du 01/01/2024 au 31/12/2024

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association

Fondation LE REFUGE
75 Place d'Acadie
34000 MONTPELLIER

relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	8 546 963 Euros
- Produits d'exploitation,	8 355 820 Euros
- Résultat net comptable,	72 105 Euros

Fait à MONTPELLIER cedex 2
Le 28/04/2025

CLAUDE CAZES



75 Place d'Acadie

34000 MONTPELLIER

SOMMAIRE



	<i>Pages</i>
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	<i>1 et 2</i>
- <i>Compte de résultat</i>	<i>3 et 4</i>
- <i>Evaluation des contributions volontaires</i>	<i>5</i>
- <i>Détail bilan</i>	<i>6 à 12</i>
- <i>Détail Compte de résultat</i>	<i>13 à 18</i>
ANNEXE	<i>20 à 35</i>
CROD et CER	
- <i>CROD</i>	<i>37</i>
- <i>CER</i>	<i>38</i>
- <i>Annexe CROD et CER</i>	<i>39 à 44</i>

CAZES-GODDYN (SOFIREC)

500 Rue Léon Blum Immeuble Le
Thélème
34965 MONTPELLIER cedex 2
0467202020



COMPTES ANNUELS

CAZES-GODDYN (SOFIREC)
500 Rue Léon Blum
Immeuble Le Thélème
34965 MONTPELLIER cedex 2

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	110 513	78 163	32 350	56 620	24 271-	42. 87-
	Immobilisations incorporelles en cours	174 526	157 074	17 453	22 409	4 957-	22. 12-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	272 682		272 682	272 682		
	Constructions	1 185 819	407 154	778 666	845 441	66 775-	7. 90-
	Installations techniques Matériel et outillage	514 291	250 617	263 674	133 597	130 077	97. 36
	Immobilisations corporelles en cours				9 320	9 320-	100. 00-
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	1 783 104		1 783 104	887 755	895 349	100. 86
	Immobilisations financières⁽¹⁾						
ACTIF CIRCULANT	Participations et Créances rattachées	24 515		24 515	15	24 500	NS
	Autres titres immobilisés	12 000		12 000	12 000		
	Prêts						
	Autres	119 190		119 190	101 192	17 998	17. 79
	Total I	4 196 639	893 007	3 303 633	2 341 032	962 601	41. 12
	Stocks et en cours						
	Créances⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	150 452	66 436	84 015	127 028	43 012-	33. 86-
	Créances reçues par legs ou donations	109 171		109 171	319 876	210 706-	65. 87-
	Autres	1 682 111	232 841	1 449 270	1 061 023	388 247	36. 59
	Valeurs mobilières de placement	1 537 417		1 537 417	335 411	1 202 006	358. 37
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 251 214		1 251 214	3 150 508	1 899 293-	60. 29-
	Charges constatées d'avance ⁽³⁾	812 243		812 243	1 219 058	406 815-	33. 37-
	Total II	5 542 607	299 277	5 243 330	6 212 904	969 573-	15. 61-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts ^(III)						
	Primes de remboursement des emprunts ^(IV)						
	Ecart de conversion actif ^(V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 739 247	1 192 283	8 546 963	8 553 935	6 972-	0. 08-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	1 500 000	1 500 000		
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	19 986	19 986		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	2 198 067	2 094 663	103 403	4. 94
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	72 105	103 403	31 299-	30. 27-
	Situation nette (sous total)	3 790 158	3 718 053	72 105	1. 94
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	374 862	421 045	46 183-	10. 97-
	Provisions réglementées				
	Total I	4 165 020	4 139 098	25 921	0. 63
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 868 620	1 204 406	664 214	55. 15
	Fonds dédiés	227 780	86 710	141 070	162. 69
	Total II	2 096 400	1 291 116	805 284	62. 37
PROVISIONS	Provisions pour risques	204 609	633 834	429 224-	67. 72-
	Provisions pour charges				
	Total III	204 609	633 834	429 224-	67. 72-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses	400	400		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 335 605	1 622 853	287 248-	17. 70-
	Dettes des legs ou donations	3 225	3 225		
	Dettes fiscales et sociales	501 946	394 945	107 001	27. 09
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	64 627	15	64 612	NS
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	175 132	468 450	293 318-	62. 61-
	Total IV	2 080 934	2 489 887	408 953-	16. 42-
Ecarts de conversion passifs(V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		8 546 963	8 553 935	6 972-	0. 08-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
1 905 802 73 860

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation ⁽¹⁾				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	4 717		4 717	
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	9 219	1 850	7 369	398.34
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 378 863	1 521 569	857 294	56.34
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public		2 600	2 600-	100.00-
Dons manuels	3 313 160	3 070 384	242 776	7.91
Mécénats	796 088	605 451	190 637	31.49
Legs, donations et assurances-vie	1 037 052	1 491 837	454 784-	30.48-
Contributions financières	184 731	149 306	35 425	23.73
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	567 850	135 055	432 795	320.46
Utilisations des fonds dédiés	14 310		14 310	
Autres produits	49 829	47 178	2 651	5.62
Total I	8 355 820	7 025 230	1 330 590	18.94
Charges d'exploitation ⁽²⁾				
Achats de marchandises	1 506		1 506	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	3 725 307	3 358 657	366 650	10.92
Aides financières		1 886	1 886-	100.00-
Impôts, taxes et versements assimilés	254 647	192 701	61 947	32.15
Salaires et traitements	2 164 699	1 900 587	264 112	13.90
Charges sociales	939 549	787 039	152 510	19.38
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	160 326	158 377	1 949	1.23
Dotations aux provisions	353 122	391 898	38 776-	9.89-
Reports en fonds dédiés	155 380	86 710	68 670	79.20
Autres charges	522 473	59 202	463 272	782.53
Total II	8 277 010	6 937 056	1 339 954	19.32
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	78 810	88 174	9 364-	10.62-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	67 586	7 253	60 333	831. 83
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	67 586	7 253	60 333	831. 83
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	102		102	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	102		102	
2. Résultat financier (III-IV)	67 484	7 253	60 231	830. 42
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	146 293	95 427	50 866	53. 30
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	5 350	20 767	15 417-	74. 24-
Sur opérations en capital	54 095	75 696	21 601-	28. 54-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	59 445	96 463	37 018-	38. 38-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	721	926	205-	22. 17-
Sur opérations en capital	117 221	85 828	31 393	36. 58
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	117 942	86 754	31 188	35. 95
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	58 497-	9 709	68 206-	702. 49-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	15 692	1 733	13 959	805. 48
Total des produits (I+III+V)	8 482 851	7 128 946	1 353 905	18. 99
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	8 410 746	7 025 543	1 385 203	19. 72
5. EXCEDENT OU DEFICIT	72 105	103 403	31 299-	30. 27-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature		2 500	2 500-	100. 00-
Prestations en nature	162 130	471 485	309 354-	65. 61-
Bénévolat	1 271 778	1 047 299	224 479	21. 43
TOTAL	1 433 908	1 521 283	87 375-	5. 74-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature		2 500	2 500-	100. 00-
Mise à disposition gratuite de biens		471 485	309 354-	65. 61-
Prestations en nature	162 130	471 485	309 354-	65. 61-
Personnel bénévole	1 271 778	1 047 299	224 479	21. 43
TOTAL	1 433 908	1 521 283	87 375-	5. 74-



ANNEXE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 546 963.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 8 355 819.69 Euros et dégageant un excédent de 72 104.50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration de la Fondation.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

Description de l'objet social de l'entité

Reconnue d'Utilité Publique, la Fondation Le Refuge héberge et accompagne les jeunes LGBT+, âgés de 14 à 25 ans, rejetés par leurs parents, chassés du domicile familial, parce qu'ils sont homosexuels ou trans et/ou en questionnement identitaire.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

- **Hébergement** : Forte de 250 places d'hébergement, réparties au sein de 20 dispositifs d'accueil sur l'ensemble du territoire hexagonal, la Fondation Le Refuge offre un premier abri aux jeunes LGBT+ chassés du domicile familial. Orientées par le biais de notre Ligne d'écoute 24/7, les personnes que nous accompagnons se voient proposer des chambres au sein d'appartements en colocation. Dans ces dispositifs, les jeunes accueillis sont supervisés et en lien permanent avec nos équipes bénévoles et salariées.

- **Accueil et accompagnement** : Avec plus de 400 bénévoles et une trentaine de travailleuses et travailleurs sociaux, Le Refuge est présent pour épauler, chaque année, près de 500 jeunes LGBT+ en situation d'exclusion. Accompagnement socio-éducatif, soutien psychologique, aide alimentaire, insertion professionnelle : nos équipes, présentes dans tout l'Hexagone, constituent un maillage important pour protéger les personnes nous appelant et les accompagner vers l'autonomie.

- **La Ligne d'écoute du Refuge** : La Fondation Le Refuge opère 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, une Ligne d'écoute dédiée aux jeunes LGBT+ en situation de détresse. Au bout du fil, des bénévoles, formés à l'écoute bienveillante, orientent les appelants vers les structures d'hébergement ou d'accompagnement de jour de la Fondation.

- **Formation, conseil et sensibilisation** : Dans tout l'Hexagone, nos bénévoles interviennent régulièrement au sein d'établissements scolaires du secondaire, à la demande des principaux et proviseurs, pour sensibiliser les élèves à la lutte contre les discriminations.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Description des moyens mis en œuvre

- Administrer et gérer tout établissement, service ou structure concourant à la réalisation de l'objet de la Fondation
 - o Administrer et gérer l'hébergement des bénéficiaires
 - o Coordonner et réaliser l'accompagnement social, psychologique et économique des bénéficiaires
- Financer l'action de la Fondation via :
 - o La générosité du public
 - o La contractualisation avec les pouvoirs publics
 - o La réalisation de projets de mécénat
 - o La réception et la valorisation de legs et donations
- Promouvoir auprès des structures publiques ou privées et du grand public la lutte contre les LGBT+ phobies en sensibilisant les publics aux discriminations et aux souffrances que subissent les bénéficiaires

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Fondation a ouvert 80 nouvelles places d'hébergement et a finalisé ses objectifs de professionnalisation en ouvrant quatre postes de travailleurs sociaux dans des délégations qui en étaient dépourvues (Avignon, Saint-Etienne, Rennes, Le Havre).

La Fondation a aussi lancé un programme d'insertion professionnelle grâce à de nouveaux financements et les entreprises mécènes, ainsi que l'Observatoire des vulnérabilités queers. Un programme à l'international s'est aussi concrétisé grâce à la participation à un projet financé par l'Agence française de développement.

Enfin, la Fondation s'est associée à SOS Participations pour acquérir la marque et les activités de TÊTU auprès du Tribunal de Commerce de Paris, avec comme objectif de pérenniser le dernier grand média LGBT+ de France.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, ainsi qu'aux dispositions spécifiques applicables aux fondations du règlement ANC 2018-06, et le règlement 2020-08 venant modifier le règlement ANC 2018-06.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un compte d'emploi annuel des ressources collectées.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes de l'exercice sont respectés en appliquant les règles de prudence et en retenant les principes généraux suivants :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence de méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Changement d'estimation

La Fondation n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif. Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	274 685	10 354
Terrains	272 682		
Constructions sur sol propre	1 185 819		
Installations générales agencements aménagements divers	132 260		121 762
Matériel de transport	19 700		33 490
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	194 431		45 382
Biens reçus par legs destinés à être cédés	887 755		1 673 104
TOTAL	2 692 647		1 873 738
Autres participations	15		24 500
Autres titres immobilisés	12 000		
Prêts, autres immobilisations financières	101 192		25 924
TOTAL	113 207		50 424
TOTAL GENERAL	3 080 539		1 934 515

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		285 039	285 039
Terrains			272 682	272 682
Constructions sur sol propre			1 185 819	1 185 819
Installations générales agencements aménagements divers		16 559	237 462	237 462
Matériel de transport			53 190	53 190
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		16 175	223 638	223 638
Biens reçus par legs destinés à être cédés		777 755	1 783 104	1 783 104
TOTAL		810 489	3 755 896	3 755 896
Autres participations			24 515	24 515
Autres titres immobilisés			12 000	12 000
Prêts, autres immobilisations financières		7 926	119 190	119 190
TOTAL		7 926	155 705	155 705
TOTAL GENERAL		818 415	4 196 639	4 196 639

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		43 539	34 624		78 163
Constructions sur sol propre		340 379	66 775		407 154
Installations générales agencements aménagements divers		61 300	19 409	6 224	74 485
Matériel de transport		19 700	1 371		21 071
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		131 793	38 147	14 879	155 061
TOTAL		553 172	125 702	21 104	657 770
TOTAL GENERAL		596 711	160 326	21 104	735 933
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		34 624			
Constructions sur sol propre		66 775			
Instal.générales agenc.aménag.divers		19 409			
Matériel de transport		1 371			
Matériel de bureau informatique mobilier		38 147			
TOTAL		125 702			
TOTAL GENERAL		160 326			

MONTPELLIER

ANNEXE

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	1 500 000							1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise	19 986							19 986
Report à nouveau	2 094 663	103 403	103 403					2 198 066
Excédent ou déficit de l'exercice	103 403	-	103 403	72 105	72 105			72 105
Subventions d'investissement	421 045					46 183		374 862
TOTAL	4 139 097	-	-	72 105	72 105	46 183	-	4 165 019

La dotation de la fondation s'élève à un million cinq cent mille euros.

A la date d'approbation des statuts, elle est constituée :

1- De biens immobiliers

- Bureaux, place d'Acadie, Montpellier (34), estimé à une valeur de 216 000 €
- Studio, 16 rue Louis Blanc, Alfortville (94), estimé à une valeur de 135 000€
- Studio, 59 rue Belliard, Paris (75), estimé à une valeur de 125 000€
- Studio, 3 rue Louis Blanc, Alfortville (94), estimé à une valeur de 125 000€
- Bureaux, 108 rue de la Folie Méricourt, Paris (75), estimé à une valeur de 570 000€

2- D'une somme de 329 000€

Ces biens (1 et 2) sont irrévocablement affectés à la dotation.

A l'exception des opérations de gestion courante des valeurs mobilières composant la dotation, l'aliénation des biens affectés à la dotation n'est valable qu'après autorisation administrative, délivrée sous réserve de maintien de la valeur réelle de la dotation. La délibération indique alors la part du produit de la vente qui est réaffectée à la dotation.

Sont également soumises à autorisation administrative les délibérations du conseil d'administration, prévues au règlement intérieur, portant sur la constitution d'hypothèques et sur les emprunts à plus d'un an et leurs garanties relatifs aux biens composant la dotation.

Les actifs éligibles aux placements des fonds composant la dotation sont ceux qu'énumère l'article R.332-2 du code des assurances.

La dotation est accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaires au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration.

Le trésorier informe chaque année le conseil d'administration de la consistance et de la valeur actualisée de la dotation à l'occasion de l'approbation des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les biens ont été estimés courant avril 2024 et ces dernières peuvent se résumer de la façon suivante :

- 18 rue Louis Blanc : estimation à 115k€ FAI - 110 nets vendeurs (vs. 135k€ dans les statuts)
- 59 rue Belliard : 110k€ FAI - 105 NV (vs. 125k€)
- 3 rue Louis Blanc : 130k€ FAI - 125 NV (vs. 125k€)
- 108 rue de la Folie Méricourt : 630k€ FAI - 605 NV (vs. 570k€)
- 75 place d'Acadie à Montpellier : entre 230 et 250k€ net vendeur (moyenne de 240k€ donc, vs. 216k€ dans l'estimation initiale de la dotation).

Soit en prenant les valeurs les plus prudentes : 1 175 k€ contre une valeur intégrée au sein de la dotation initiale de 1 171 k€

La dotation statutaire n'a donc pas perdu de valeur.

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
			Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés
Subventions d'exploitation	57 568	148 987	2 348	-	204 207	
CAF	3 568		2 348		1 220	
SUBVENTION MARSEILLE	54 000				54 000	
TOULOUSE		22 637			22 637	
STRASBOURG		126 350			126 350	
Contributions financières d'autres organismes	17 180	3 720	-	-	20 900	
RENAULT	17 180				17 180	
FOULEE DES FIERTES 2024 LILLE		1 200			1 200	
CASTORAMA LILLE		2 520			2 520	
Ressources liées à la générosité du public	11 962	2 673	11 962	-	2 673	
KAPPA	11 962		11 962		-	
AIRBUS TOULOUSE		2 673			2 673	
TOTAL	86 710	155 380	14 310	-	227 780	-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds reportés

VARIATION DES FONDS REPORTEES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
LEGS	1 204 406	1 761 845	1 097 631	1 868 620
TOTAL	1 204 406	1 761 845	1 097 631	1 868 620

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	599 193	112 573	106 758	400 398	204 609
Autres provisions pour risques et charge	34 641		34 641		
TOTAL	633 834	112 573	141 399	400 398	204 609

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	157 074				157 074
Sur comptes clients	58 728	7 709			66 436
Autres provisions pour dépréciation		232 841			232 841
TOTAL	215 801	240 549			456 350
TOTAL GENERAL	849 635	353 122	141 399	400 398	660 960
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 270 347	541 797		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	119 190	0	119 190
Clients douteux ou litigieux	66 436	66 436	
Autres créances clients	84 015	84 015	
Personnel et comptes rattachés	35 000	35 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 218	6 218	
Divers état et autres collectivités publiques	158 664	158 664	
Groupe et associés	482 137	482 137	
Débiteurs divers	1 078 241	1 078 241	
Charges constatées d'avance	812 243	457 042	355 201
TOTAL	2 842 144	2 367 753	474 391

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	400	400		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 335 605	838 325	497 280	
Personnel et comptes rattachés	146 736	146 736		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	265 124	265 124		
Impôts sur les bénéfices	15 692	15 692		
Autres impôts taxes et assimilés	74 394	74 394		
Autres dettes	67 852	67 852		
Produits constatés d'avance	175 132	175 132		
TOTAL	2 080 934	1 583 654	497 280	

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ils peuvent être, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur à la clôture. Cette valeur d'inventaire est appréciée d'une part par rapport à la quote-part détenue dans les capitaux propres de la participation concernée, et d'autre part, en prenant en considération les perspectives de rentabilité et de développement.

Une information sur les filiales et participations est communiquée en fin d'annexe.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des créances et des dettes

Créances et Dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les subventions perçues des bailleurs institutionnels sont reconnues en produits en fonction du pourcentage d'avancement des projets. Ce pourcentage est défini pour une période sur la base du niveau d'engagement des dépenses sur ladite période, niveau calculé par rapport au budget total du projet.

Conformément au règlement ANC n°2018-06, les produits relatifs au mécénat sont comptabilisés à l'engagement, c'est-à-dire, dès la réception de la convention correspondante. Les conventions de mécénats signées au titre d'un exercice et non encore perçues à la clôture, sont comptabilisées à l'actif au poste "autres créances".

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Titres : ils sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré - premier sorti. Des dépréciations sont constatées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur comptable.

A la clôture, la valeur de prix de revient global comptabilisé est de 36.5 ke.

Comptes à Terme - Dépôt à Terme : ils sont constatés pour leur valeur nominale dans le poste Valeurs mobilières de placement.

Au 31/12/2024, la Fondation dispose de comptes à terme d'un montant de 1 529 ke.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	3 681
Autres créances	964 625
Disponibilités	15 435
Total	983 741

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - AAR	3 482
FACTURE A ETABLIR	3 682
PRODUITS A RECEVOIR	35 000
ORGANISMES SOCIAX - IJSS	6 218
ORGANISMES SOCIAX - IJ PREV	
SUBVENTIONS A RECEVOIR	158 664
DONS A RECEVOIR	761 261
PDTS FINANCIERS A RECEVOIR	15 434
Total	983 741

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 258
Dettes fiscales et sociales	283 901
Total	499 159

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FNP	215 258
PROVISION SALAIRES A PAYER	136 706
PROVISION SALAIRES A PAYER	9 327
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	70 475
ORGANISMES SOCIAUX - IJ PREV	4 955
ETAT SUBVENTIONS	35 370
ETAT CHARGES A PAYER	27 068

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 12 2 43
Total	8 12 2 43
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 75 1 32
Total	1 75 1 32

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
- MÉCÉNAT D'ENTREPRISE AVEC RF	3 3 4 25		
- FONDS DE DOTATION/FONDAT. RF	16 6 44		
- FONDS DE DOTATION/FONDAT. RF	22 0 00		
- FONDS DE DOTATION/FONDAT. RF	25 0 00		
- FONDS DE DOTATION/FONDAT. RF	50 6 62		
- SUBVENTIONS COLLECTIVITES	10 0 00		
- SUBVENTIONS ETAT (DDETS)	3 2 69		
- SUBVENTIONS COLLECTIVITES	4 3 40		
- SUBVENTIONS COLLECTIVITES	3 7 89		
- SUBVENTIONS REGIONS	6 0 03		
Total	1 75 1 32		

Produits et charges afférentes aux legs

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	197 005
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 673 104
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	608 912
Reprise des dépréciation d'actifs reçus par legs ou donations des fonds reportés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 097 631

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des reçus par legs ou donations destinées à être cédés	777 755
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 761 845

SOLDE DE LA RUBRIQUE	1 037 052
----------------------	-----------

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Subventions d'équipement

Dans le cadre de différentes conventions signées avec les financeurs, des subventions ayant pour objet la réalisation d'investissements, sont comptabilisées au passif du bilan en subvention d'investissement.

Ces subventions sont rapportées au compte de résultat d'exploitation au même rythme que les actifs subventionnés.

Les quotes-parts de subvention restant à transférer au compte de résultat s'élèvent au 31/12/2024 à 374 862 €.

Le montant inscrit au compte de résultat sur l'exercice 2024 s'élève à 46 183€.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
COLLECTIVITES	69 013
DEPARTEMENTS	58 985
REGIONS	62 497
ETAT (DDETS)	643 736
ETAT DDETS DENH	307 550
DILCRAH	367 464
ARS	80 000
PARTICIPATIONS LVA	382 075
HEBERGEMENTS URGENCE (ETAT)	407 544
Total	2 378 864

Rémunération des dirigeants

Dans le cadre de la loi N° 2006-584 du 23 mai 2006, les rémunérations les plus importantes ainsi que leurs avantages de l'association, sont à identifier. Celles-ci représentent la rémunération de moins de trois personnes, aucun montant ne sera présenté.

Le Président et la majeure partie des membres du Conseil d'Administration de la Fondation sont bénévoles et n'ont perçu à ce titre ni rémunération ni avantages en nature.

Effectif moyen

Effectifs moyens	
Accueil de jour	4
Action sociale	4
Formation et sensibilisation	4
Insertion professionnelle	2
Hébergement	30
Administratif - fonctionnement	8
Administratif - recherche de fonds	8
TOTAL	60

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Valorisation des contributions volontaires

Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune. L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire. Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux

Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public

- Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

- Prestations en nature

Le prêt à usage est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi. Le prêt à usage ne satisfait pas aux conditions de reconnaissance d'un actif au sens des articles 211-1 et suivants du plan comptable général. Le prêt à usage est comptabilisé en tant que contribution volontaire en nature.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat est valorisé à 1 272ke au 31-12-2024.

Pour la valorisation, les heures bénévoles 2023 ont été retenues et ajustées en fonction de la réalité de l'activité de chaque délégation. Le taux horaire du Smic chargé a ensuite été appliqué. Soit 81 100 heures x 15.682€ = 1 271 778€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 20 033 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements liés aux parts détenues dans des GIE:

La Fondation Le Refuge, membre du GIE Alliance, est à ce titre tenue solidairement sur son patrimoine propre des dettes de ce dernier vis-à-vis des tiers autres que les membres d'Alliance Gestion.

Au 31 décembre 2024, le passif d'Alliance Gestion répondant au critère ci-dessus s'élève à :

- Dettes financières = 2 458 715 euros
- Dettes d'exploitation = 8 082 275 euros
- Autres dettes = 3 537 495 euros

TOTAL = 14 078 485 euros

Au cours de l'exercice 2024, la participation de la Fondation à l'ensemble des charges d'Alliance Gestion a été de 0.01%.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Liste des filiales et participations

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avalis donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 % - TETU			49.00	24 500							
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Solde cautions	5 350	77180000
- Cession immobilisations financières	7 912	77560000
- Quote part subvention	46 183	77700000
Total	59 445	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités et amendes	7 21	
- VNC des éléments cédés	11 630	
- VNC immobilisations financières	7 926	
- Charges diverses	97 664	
Total	117 941	



*CROD : Compte de résultat
par origine et destination*

*CER : Compte d'emploi
annuel des ressources
collectées auprès du public*

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 213 887	5 187 303	5 170 272	5 170 272
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	5 146 300	5 146 300	5 167 672	5 167 672
- Dons manuels	3 313 160	3 313 160	3 070 384	3 070 384
- Legs, donations et assurances-vie	1 037 052	1 037 052	1 491 837	1 491 837
- Mécénat	796 088	796 088	605 451	605 451
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	67 586	41 003	2 600	2 600
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	264 188		270 905	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	184 731		149 306	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	79 457		121 598	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 448 668		1 592 638	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	556 108		95 132	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	8 482 851	5 187 303	7 128 946	5 170 272
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	5 018 801	2 491 479	4 377 977	2 681 300
1.1 Réalisées en France	5 018 801	2 491 479	4 377 977	2 681 300
- Actions réalisées par l'organisme	5 018 801	2 491 479	4 377 977	2 681 300
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 653 159	1 653 159	1 004 723	1 004 723
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 653 159	1 653 159	1 004 723	1 004 723
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 230 285	756 332	1 164 235	1 096 621
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	353 122	214 229	391 898	284 224
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	155 380		86 710	
TOTAL	8 410 747	5 115 200	7 025 543	5 066 868
EXCEDENT OU DEFICIT	72 103	72 103	103 403	103 403

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 433 908	1 433 908	1 521 283	1 521 283
Bénévolat	1 271 778	1 271 778	1 047 299	1 047 299
Prestations en nature	162 130	162 130	471 485	471 485
Dons en nature	0	0	2 500	2 500
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature Dons en nature				
TOTAL	1 433 908	1 433 908	1 521 283	1 521 283
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 271 778	1 271 778	1 047 299	1 047 299
Réalisées en France	1 271 778	1 271 778	1 047 299	1 047 299
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	162 130	162 130	471 485	471 485
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	2 500	2 500
TOTAL	1 433 908	1 433 908	1 521 283	1 521 283

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC					
EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	2 491 479	2 681 300	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	2 491 479	2 681 300	1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	2 491 479	2 681 300	1.2 Dons, legs et mécénats		
Versements à d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	3 313 160	3 070 384
1.2 Réalisées à l'étranger	-		Legs, donations et assurances vie	1 037 052	1 491 837
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats	796 088	605 451
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	41 003	2 600
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 653 159	1 004 723			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 653 159	1 004 723			
2.2 Frais de recherche des ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	756 332	1 096 621			
TOTAL DES EMPLOIS	4 900 971	4 782 644	TOTAL DES RESSOURCES	5 187 303	5 170 272
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	214 229	284 224	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	72 103	103 403	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	5 187 303	5 170 271	TOTAL	5 187 303	5 170 272
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 580 881	1 494 518
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	72 103	103 403
			(-) Investissement et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 61 325	- 17 041
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 591 659	1 580 881

ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION ET AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le Compte de résultat par Origine et Destination et le Compte d'Emploi des Ressources a été établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 afférent à l'établissement du CROD et du CER des associations, fondations et fonds de dotation.

1. Les rubriques du CROD (Compte de résultat par origine et destination)

A. Les produits par origine

- Les produits liés à la générosité du public

Les ressources de l'association proviennent de la générosité du public : 5 187 ke

Dons, legs et mécénat : Dons manuels pour un montant de 3 313 ke

Le poste « dons manuels » comprend notamment :

Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

Dons, legs et mécénat : Legs, Donation et Assurance Vie pour un montant de 1 037ke

Le legs est une disposition dans un testament permettant de transmettre un ou plusieurs biens au bénéfice d'un ou de plusieurs légataires, à la mort du légateur. Le bénéficiaire d'un legs est appelé légataire. Véritable dérogation aux règles civiles de la dévolution successorale, le testateur peut ainsi soit attribuer une partie de son patrimoine à un tiers à sa succession, soit attribuer à l'un de ses héritiers désignés par la loi une part d'un montant excédant la part de réserve héréditaire (ce que l'on appelle la quotité disponible).

Dons, legs et mécénat : Mécénat pour un montant de 796 ke

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général. Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

- Les produits non liés à la générosité du public

Les produits non liés à la générosité comprennent 2 449 ke en provenance de subventions dont :

➤ Au titres des subventions :

- ✓ Les subventions d'exploitation ;
- ✓ La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat ;
- ✓ Remboursement convention CIFRE.

Subventions :

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en oeuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance. Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

Et d'autres produits comprenant 820 ke, dont 185 ke de contributions financières sans contrepartie et 556 ke de reprises de provisions et dépréciations.

Une contribution financière sans contrepartie est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens. Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

Autres produits non liés à la générosité du public pour un montant de 79 ke

Les produits financiers sont ventilés entre produits liés ou non à la générosité du public en fonction de l'origine des actifs auxquels ils se rattachent.

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les prestations de services ;
- Les loyers ;
- Les produits financiers ;
- Les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Reprises sur provisions et dépréciations

- Reprises sur provisions risques salariaux non utilisées : 401 ke ;
- Reprises sur provisions risques et charges : 141 ke.

B. Charges par destination

- Affectation des charges entre les différentes rubriques du CROD

Les charges sont rattachées à chaque rubrique à partir de la comptabilité générale en fonction de la nature de la charge et de la comptabilité analytique réalisée en fonction des clés basées sur les salaires de rattachement de la charge.

Il existe une catégorie de charges indirectes : les charges de personnel des salariés du Siège qui sont réparties dans les différentes rubriques en fonction des temps passés par chaque salarié.

- Les missions sociales

Les missions sociales correspondent à l'ensemble des dépenses opérationnelles qui concourent à la réalisation de l'objet statutaire de l'association.

Les missions sociales réalisées en France correspondent à :

- ✓ Hébergement : Forte de 250 places d'hébergement, réparties au sein de 20 dispositifs d'accueil sur l'ensemble du territoire hexagonal, la Fondation Le Refuge offre un premier abri aux jeunes LGBT+ chassés du domicile familial. Orientées par le biais de notre Ligne d'écoute 24/7, les personnes que nous accompagnons se voient proposer des chambres au sein d'appartements en colocation. Dans ces dispositifs, les jeunes accueillis sont supervisés et en lien permanent avec nos équipes bénévoles et salariées.
- ✓ Accueil et accompagnement : Avec plus de 400 bénévoles et une trentaine de travailleuses et travailleurs sociaux, Le Refuge est présent pour épauler, chaque année, près de 500 jeunes LGBT+ en situation d'exclusion. Accompagnement socio-éducatif, soutien psychologique, aide alimentaire, insertion professionnelle : nos équipes, présentes dans tout l'Hexagone, constituent un maillage important pour protéger les personnes nous appelant et les accompagner vers l'autonomie.
- ✓ La Ligne d'écoute du Refuge : La Fondation Le Refuge opère 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, une Ligne d'écoute dédiée aux jeunes LGBT+ en situation de détresse. Au bout du fil, des bénévoles, formés à l'écoute bienveillante, orientent les appelants vers les structures d'hébergement ou d'accompagnement de jour de la Fondation.
- ✓ Formation, conseil et sensibilisation : Dans tout l'Hexagone, nos bénévoles interviennent régulièrement au sein d'établissements scolaires du secondaire, à la demande des principaux et proviseurs, pour sensibiliser les élèves à la lutte contre les discriminations

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds correspondent à :

- **Des frais d'appel à la générosité du public** qui comprennent les charges engagées par la Fondation Le Refuge, dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action ;
- **Des frais de recherche d'autres ressources** qui sont les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Dans le cadre de la Fondation Le Refuge, ces frais sont essentiellement un quote part de la masse salariale (+ 29% du montant total des frais de recherche de fonds) ainsi que des frais de publicité (+ 14 % du montant total des frais de recherche de fonds) et des frais de gala/réception (+ 7% du montant total des frais de recherche de fonds).

Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, charges engagées par Le Refuge dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action :

- Frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons -en nature, donations, legs, assurances vie auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ; les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes; les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ; frais d'appel à bénévolat.

Frais de fonctionnement

Ils comprennent les frais qui ne sont pas compris dans les deux rubriques précédentes et non liées à la réalisation de la mission sociale.

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique).

À noter qu'une quote-part de ces frais sont affectés :

- A la réalisation de missions sociales ;
- A des frais de recherche de fonds.

Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

2. Affectation des ressources aux emplois

La règle d'affectation des ressources aux emplois est la suivante.

- Affectation en priorité aux missions sociales des ressources affectées (dons, legs, donations et assurances-vie, contributions financières, subventions, mécénats) ;
- Affectation des participations aux loyers des bénéficiaires de la fondation en missions sociales ;
- S'il reste un solde de missions sociales à financer : financement avec les ressources AGP non fléchées ;
- Puis financement des frais d'appel à la générosité du public par les ressources AGP non fléchées ;
- Pour les frais de fonctionnement, financement en priorité avec les ressources non liées à la GP et non fléchées sur les missions sociales.

3. CER (Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public)

A. Suivi des Ressources liées à la générosité du public (GP)

Les ressources issues de la GP sont constituées des dons de particuliers, du parrainage, du mécénat, ainsi que de produits de legs, donations et assurances-vie. Ces postes sont identiques à ceux du CROD et du compte de résultat.

B. Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde d'ouverture

Le solde d'ouverture correspond au solde de clôture du 31 décembre 2023. Il s'élève à 1 580 881 €.

C. Ressources collectées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au CROD.

D. Ressources employées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique financent en priorité les missions sociales. Si les ressources issues de la GP sont supérieures au total des Missions sociales, le surplus financera les frais de recherche de fonds liés à la générosité du public puis les frais de fonctionnement.

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur l'exercice couvre les dépenses réalisées par l'association pour un montant de 5 115 200 € réparti comme suit :

- Missions sociales réalisées en France : 2 491 479 €, soit 48,71 % ;
- Mission sociales réalisées à l'étranger : 0 €, soit 0 % ;
- Frais de recherche de fonds : 1 653 159 €, soit 32,32 % ;
- Frais de fonctionnement : 754 332 €, soit 14,79 % ;
- Dotation aux provisions et dépréciation : 214 229 €, soit 4,19 %.

Enfin, les dotations et reprises sur fonds dédiés de la générosité du public représente l'utilisation des fonds liés à la GP affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la GP lorsque la ressource concernée n'a pu être utilisée conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources GP non affectées.

E. Investissements financés dans l'année

Les investissements sont prioritairement financés par les ressources proviennent de la générosité du public, soit financés à hauteur de 60,67 %.

F. Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde de clôture

Le solde de clôture correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la GP collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde de ressources GP s'élève à 1 591 659 € à la clôture des comptes 2024.